

PLUI GÂTINE AUTIZE

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE

PLAN N°20 :
Saint-Pompain
Sud

Elaboration du PLUI : 23/06/2020
Modification simplifiée n°1 : 17/01/2023
Modification n°1 : 13/01/2026

DGFiP Cadastre® 09-2025
Echelle courante : 1:5913
Réalisation : CITADIA
Version du 05-01-2026

ZONAGE :

UA

Limites des zones

PRESCRIPTIONS :

Arbre à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Haie à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Muret à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Boisement à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation densité au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme

Périmètre commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Marge de recul de 10m autour des cours d'eau au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Zones inondables (AZI des Deux-Sèvres 1994 et 2008)

Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)

Zone non aedificandi

INFORMATIONS :

Secteur de nuisances sonores au titre de l'article R.151-53 du Code de l'Urbanisme

Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme

Périmètre délimité des abords

CONTEXTE :

Limites communales

AB00

Parcelles cadastrales

Bati dur

Bati léger

Réseau hydrographique

Routes principales et secondaires

Surface en eau

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
Absence d'emplacements réservés sur ce territoire			

UA

Tissus urbains historiques et centraux

UA0

Espaces verts paysagers et jardins à protéger

UA00

Secteurs patrimoniaux des Périmètres délimités des Abords

UB

Tissus de hameaux

UB0

Espaces verts et jardins à protéger

UB00

Espaces verts et jardins à protéger

UR

Tissus résidentiels contemporains

UR0

Espaces verts paysagers et jardins à protéger

UR00

Espaces verts paysagers et jardins à protéger

UX

Zone urbaine à vocation économique

UX0

Zone économique de la ZACOM de l'Avenir

UX00

Secteur économique à vocation artisanale

ZAU

Zone à urbaniser à long terme

AUE

Zone à urbaniser à vocation d'équipement

AUH

Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUX

Zone à urbaniser à vocation économique

AUX0

Secteur à urbaniser de la ZACOM de l'Avenir

AUX00

Secteur à urbaniser à vocation artisanale

A

Zone agricole

Ap

Secteur agricole à protéger

AL (A 7, 12, 13)

STECAL à vocation touristique et de loisirs

AR1

STECAL disposant de ruines à réhabiliter

AR2

STECAL à vocation de stockage et de dépôt

AS (A 9, 10)

STECAL à vocation économique

N

Zone naturelle

Np

Secteur naturel ou forestier à protéger

NL (A 10, 14)

STECAL à vocation touristique et de loisirs

NL3h

STECAL à vocation touristique et de loisirs en zone humide

NK (A 2)

STECAL à vocation économique